

Séance du mardi 13 septembre 2016 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Elisabeth	STALDER	
Présents :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEx	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Jean	KELLER	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 21 juin 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport de la commission Culture, Sports et Loisirs
5. Présentation du projet de budget 2017
6. Crédit d'investissement destiné à la phase 2 de l'assainissement des collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles (délibération)
7. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples (délibération)
8. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2017
9. Propositions de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers
12. Huis clos (naturalisations)

◆ ◆ ◆

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2016

M. RYCHNER fait part de la correction suivante :

P. 111 : Après le vote, remplacer « le renvoi du projet en commission des Bâtiments » par « le renvoi du rapport en commission des Bâtiments ».

Mme MUTILLOD fait part de la correction suivante :

PP. 110 et 111 : Remplacer « Le Président passe au vote » par « La Présidente passe au vote ».

Mme DELLAMULA fait part de la correction suivante :

P. 104 : Sous le point « Visite du Gicord », remplacer 18h30 par 17h30. La visite du Gicord est à 17h30.

Le procès-verbal est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente donne lecture de la communication suivante :

« Par son courrier du 24 juin 2016, l'Association des Communes genevoises (ACG) nous informe des décisions prises lors de son AG du 22 juin 2016, au sein de laquelle les 45 communes sont représentées par leur Exécutif, à savoir :

1. *Subvention d'investissement à la création de places de crèche : CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée. Globalement ces subventions représentent un montant moyen de CHF 1,2 million par année.*
2. *Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal (28 communes) : CHF 650'000.-.*
3. *Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses : CHF 1 million (ex. Antigal : 1^{ère} tranche 2016 : CHF 200'000.-).*
4. *Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses : CHF 300'000.-.*
5. *Co-financement de la relève sportive : CHF 450'000.- (ex. Genève Futur Hockey, Football-GEF, etc.).*
6. *Financement d'investissements informatiques généraux : CHF 1 million.*
7. *Participation aux charges de fonctionnement du GIAP pour 2016 : CHF 6'636'000.-.*
8. *Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre : CHF 2,5 millions.*

Il convient de noter que les décisions de l'ACG n'entraînent aucune charge supplémentaire pour les communes, leur financement étant assuré via les 16 millions de francs prélevés en amont par l'Etat.

Je vous rappelle que selon l'article 79 de la LAC B 6 05, ces décisions sont sujettes à opposition des Conseils municipaux par voie de résolution. Ce délai est fixé au 11 octobre 2016. »

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. HONEGGER

• **Hospice Général**

Le directeur de l'Hospice Général a remercié par lettre la Commune de Genthod pour ses actions concrètes et sa participation financière à l'Action d'intégration de l'Hospice Général.

• **Panneaux photovoltaïques**

Les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école ont produit durant les derniers 12 mois plus de 50'000 KWh d'électricité qui ont généré pour la Commune des revenus d'environ CHF 11'000.-.

- **Initiative Populaire Cantonale Constitutionnelle « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève »**

La mairie vous encourage vivement à signer, et faire signer, l'Initiative Populaire Cantonale Constitutionnelle « Pour un pilotage démocratique de l'Aéroport de Genève ».

Après renseignements pris auprès du Service des Votations et Elections, **les communes** ont le droit de mettre à disposition de la population les feuilles de signature.

➤ **M. STALDER**

- **Restaurant scolaire**

Le nouveau fonctionnement du restaurant scolaire a débuté et se déroule bien. Reste à vérifier que l'information soit bien diffusée à tous les partenaires et en particulier que le répondeur soit bien écouté. Si des personnes ont des soucis, il ne faut pas hésiter à les envoyer vers la mairie qui pourra les renseigner.

- **Départ de Mme Tina PETITE, assistante sociale**

Mme Tina PETITE a annoncé qu'elle quittera son poste d'assistante sociale. Elle a décidé de se lancer dans un autre emploi.

- **Mérite**

La Mairie de Genthod encourage vivement chacun à faire parvenir des dossiers pour avoir une palette suffisamment large de mérites possibles.

- **Semaine du Goût**

La Semaine du Goût aura lieu du 19 au 24 septembre 2016. Un flyer a été distribué à chacun. Les activités gentousiennes, concernant la Semaine du Goût, ont été remarquées par le comité de pilotage. Elle fait partie des communes qui ont le plus d'activités.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Visite du Gicord**

La visite du Gicord aura lieu jeudi prochain à 17h30. Plusieurs Conseillers municipaux sont déjà inscrits. Pour ceux qui souhaitent le faire, il reste encore des places libres.

- **Visite de l'ORPC Valavran**

La visite du Centre de l'ORPC Valavran aura lieu le 13 octobre à 18h30. Celle-ci pourra être particulièrement intéressante pour les nouveaux Conseillers municipaux qui pourront découvrir la protection civile.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Mme ISCH donne lecture du rapport de la commission Culture, Sports et Loisirs :

« Programme culturel - Saison 2016

Nouvelle saison, nouveau programme ! Il a été modernisé avec une conception et réalisation par Francesca Reyes-Cortoreal et des illustrations de Joëlle Isoz.

La saison a débuté en janvier avec une comédie musicale **Aux hasards des Faubourgs**, une très jolie musique a accompagné les jeunes semi-professionnels de la troupe.

En février, le film **Lhamo, l'enfant de l'Himalaya**, a raconté l'histoire de vie de cet enfant dans les plus hautes montagnes du monde.

Mars a vu le grand retour de **Pierre Miserez** à Genthod dans un solo fragile et généreux qui dit que l'erreur est humaine et que tomber n'est pas tragique quand on sait se relever.

Comme le veut la tradition, c'est le jazz en avril, avec un retour apprécié à la salle Venturelli, avec les **Tee-Nah-Nah Stompers**.

En mai, place au théâtre élisabéthain avec **les Reines brûlantes** du québécois Normand Chaurette et une mise en scène par Zoé Reverdin en coproduction avec le théâtre du Grütli à Genève.

Pour terminer cette demi-saison culturelle, un film « **Les enfants du triangle d'Or** » du réalisateur suisse Claude Schauli. Ce film retrace la vie des enfants pauvres, illettrés, considérés comme des citoyens de seconde zone et qui sont soutenus par l'association « Le sourire de Chiang Khong » au nord de la Thaïlande. Les membres de la commission ont accueilli avec plaisir le public lors de chaque événement culturel.

La programmation est riche et variée et devrait séduire un large public. La décision de la Mairie de ne plus informer la population par le biais d'un tous-ménages de manière régulière a semé une certaine confusion au sein des Genthousiens, la pose de banderoles annonçant les événements devrait permettre une nouvelle communication.

Saison 2017

La commission a travaillé sur la mise en place de la saison culturelle 2017 en choisissant avec soin des événements culturels diversifiés.

20 ans/20 francs

La commission a décidé de devenir un partenaire de la carte 20 ans/20 francs qui propose d'intéressantes réductions sur les tarifs jeunes dans un large réseau de partenaires culturels et sportifs à Genève. Achetée une seule fois au prix de 20 francs, elle est valable jusqu'à la veille du 21^e anniversaire de son détenteur. Ce dernier bénéficiera d'une réduction d'un tiers d'un billet plein tarif, sur présentation de la carte lors des soirées culturelles à Genthod.

Tréteaux

La commission a pris acte du rapport du nouveau comité d'organisation qui suite à des différends avec la Mairie ne souhaite pas réorganiser une prochaine édition.

Déplacement à Avenches

Le déplacement à l'opéra d'Avenches, organisé conjointement avec la Commune de Bellevue, a été reconduit et c'est Joël SCHMULOWITZ qui a accompagné les communiers.

Festival Antigél

Pour sa quatrième participation au Festival Antigél, Genthod a vu arriver Binkbeats pour un groove jubilatoire. Surdoué des percussions, le Néerlandais invente une musique électronique malicieuse composée de sons organiques. Un choix audacieux de la commission !

Fête de la Musique

La fête de la Musique 2016, organisée par la Mairie, s'est bien déroulée malgré une météo assez catastrophique. L'affluence a été relativement bonne et le soir environ 150 personnes ont pu profiter d'une belle soirée.

Rires et Santé

Les activités proposées pour les vacances d'été ont séduit la commission qui a demandé à la Mairie de soutenir ces animations estivales pour les enfants.

Stade Marc-Burdet

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité une nouvelle répartition des investissements du Groupement à parts égales entre les quatre communes. Elle a également validé la décision d'installer des luminaires sur les terrains dénommés « Genthod et Bellevue ».

Aide financière pour une activité sportive

Le formulaire de demande d'aide financière a maintenant été envoyé par la Mairie à tous les parents concernés. Un budget global de CHF 55'000.- est à disposition pour soutenir les jeunes sportifs sur présentation d'un dossier.

Vigne Blanche

L'installation d'engins de fitness et de workout au centre sportif a été finalisée avec une augmentation du budget prévu, le projet initial ayant évolué.

J'aimerais profiter de ce rapport pour rappeler l'utilité sociale de la culture. La culture est avant tout un facteur d'échanges et un créateur de liens entre les membres d'une collectivité. La culture favorise le « Vivre ensemble », le partage, la compréhension, l'approche de l'autre. Elle forme notre goût, est un lieu d'expression, de découverte et d'ouverture d'esprit. La culture apparaît comme étant un outil de communication pour aller vers l'autre et s'enrichir.

La culture est aussi l'arme absolue contre la loi, la norme, le groupe et, comme le relève la critique littéraire Nelly Kapriélian, que je cite : la culture permet de reconnaître certaines situations ou caractères au quart de tour, par exemple réaliser que le monde contemporain est toujours empli de Rastignac et de Verdurin, ou encore que le bovarysme est devenu un symptôme masculin, et qu'un siècle plus tard, tout ce que Balzac ou Zola ont consigné de la comédie du pouvoir et de l'argent est plus que jamais d'actualité.

Bien sûr, tout n'est pas parfait dans la culture. Et surtout, rien n'est jamais figé. Il faut sans cesse explorer de nouvelles voies, être à l'écoute des besoins et des désirs de l'ensemble de la population, améliorer l'offre de loisirs culturels ou sportifs et là est le rôle de la commission Culture, Sports et Loisirs.

Je termine en remerciant chaleureusement les membres de la commission pour leur active participation et la Mairie pour toute la gestion de la partie logistique qui entoure la commission, notamment pour le programme culturel. »

5. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2017

M. HONEGGER présente en quelques lignes une première lecture du budget 2017 avant le renvoi aux commissions. Il informe que les présidents des commissions recevront prochainement les détails du Grand Livre et du budget et présente le diaporama suivant :

1^{ÈRE} LECTURE DU BUDGET 2017
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.09.16

Comparaison avec le budget 2016:
 -> nouvelles lignes budgétaires
 -> variations importantes des charges

Détails des produits envisagés:
 -> impôts personnes physiques
 -> impôts sociétés et TPC
 -> immobiliers
 -> autres produits

Investissements planifiés: dépenses en 2017

Totaux comptes de fonctionnement: comparaison 2015-2016-2017

Nouvelles lignes au budget 2017

301.331-2	Participation à la rénovation du Temple	200'000
080.332	FIDU: fonds intercommunal de développement urbain	341'700
580.361.00	Hospice général, contribution à l'accueil des réfugiés	50'000

RESTAURANT SCOLAIRE	Budget 2017	
TOTAL des charges	132'000	
TOTAL des revenus	126'000	
Coût pour la commune:	6'000	

Comparaison budget 2016/2017

- Variations importantes des charges:

N° compte	Libellés	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
620.314.00	Entretien routes	193 195	100 000	200 000
540.365.02	Subvention Crèche (+ 3 places)	294 388	375 000	450 000
540.352.00	GIAP, participation commune	182'512	200'000	228'098
720.318.00	Frais de levée des ordures	455 492	460 000	500 000
300.318.07	Tréteaux de Genthod	100 000	0	100 000
950.314.01	Entretien immeubles	161 311	52 350	302 500
950.318.02	Honoraires de la Régie	80 053	63 175	90 665
900.341.00	Péréquation intercommunale	5'992'222	830'323	1'243'423
110.318.00	Rondes, Python Sécurité Sàrl	242'694	400'000	250'000

DETAIL DES PRODUITS

- Impôts (estimation juillet 2016)

N° compte		Budget 2016	Budget 2017
900.400	Impôts personnes physiques	8'408'725	8'937'175
900.401	Impôts sociétés	478'000	522'000
900.409	Taxe professionnelle	0	

- Immobiliers

N° compte		Budget 2016	Budget 2017
950.423.01	Revenus immobiliers du patrimoine financier	1'365'942	1'418'000

- Autres produits (liste non exhaustive)

N° compte		Budget 2016	Budget 2017
110.437	Amendes pour stationnements interdits	25'000	5'000
711.452.00	Loyer FIA, annuité et intérêt	0	167'000
650.435.00	Ventes de cartes CFF (prix d'achat: 56'000)	0	20'000
210.469.01	Utilisation du fonds de l'Ecole (ex. Quiiby)	0	16'000
540.444.00	Contributions de l'ETAT pour le GIAP	0	26'000

INVESTISSEMENTS PLANIFIES en 2017

FIDU, participation demandée	CHF	341'700
Subvention pour la rénovation du Temple	CHF	200'000
Centre voirie pompier	CHF	3'000'000
Acquisition terrain constructible (projet)	CHF	4'000'000
<u>Total projeté sur 2017:</u>		<u>CHF 7'541'700</u>

Situation des comptes de fonctionnement

	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017 (provisoire)
TOTAL CHARGES	17'372'569	10'661'894	11'956'606
TOTAL REVENUS	13'324'692	10'676'790	11'587'875
ECARTS	- 4'047'878	+14'896	- 368'731

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

M. GUEx demande, concernant les revenus fiscaux, si les estimations fournies par le Canton mentionnées dans le diaporama sont brutes, sachant qu'elles peuvent être également majorées ou minorées.

M. HONEGGER répond qu'il s'agit des données brutes.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

Le renvoi du budget en commission des Finances.

6. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DESTINÉ À LA PHASE 2 DE L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTEURS EU/EP DU CHEMIN DES TROISELLES (DÉLIBÉRATION)

M. SCHMULOWITZ souligne que ce sujet a largement été évoqué lors de la dernière séance de commission du Génie Civil. Il a été abordé avec toutes les personnes concernées, y compris avec l'Exécutif et les représentants du bureau Buffet-Boymond qui ont donné des réponses précises aux questions. Ainsi, il précise que la commune peut être tranquille sur l'avenir des équipements et de leur introduction.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Crédit d'investissement destiné à la phase 2 de l'assainissement des collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles

Vu la nécessité, en vertu de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 et de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961, d'assainir les collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles ;

vu les objectifs à atteindre dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) établi en septembre 2011 par le GIPAC ;

vu le besoin de préserver le régime hydrologique du Nant de Malagny ;

vu l'obligation de protection contre les crues des voies de communications (CFF et route cantonale) pour un temps de retour T=30 ans ;

vu la volonté d'assurer une évacuation des eaux sans dysfonctionnement hydraulique en dimensionnant les nouveaux équipements pour un temps de retour T=10 ans et en s'assurant du fonctionnement des réseaux existants pour un temps de retour T=10 ans ;

vu la convention signée par Chrono Immobilier SA en date du 31 août 2015 portant sur le secteur des Troiselles ,

vu le rapport technique du schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux des secteurs Petit et Grand-Malagny établi par le bureau Roland Cottier le 10 novembre 2012 ;

vu la réalisation de la phase 1, de août 2015 à juin 2016, portant sur la construction de collecteurs des eaux usées et claires sur le chemin des Troiselles, soit sur les parcelles N° 594, 657 et 1784 ;

vu l'autorisation de construire N° DD 109292 accordée à la Commune de Genthod par le Département compétent en date du 16 août 2016, pour la construction d'un collecteur d'eaux pluviales, entre le chemin des Troiselles et la route de Malagny, sur les parcelles N° 1898, 1671, 2292, 1996, 1997, 1784 et 2022 ;

vu le financement relatif aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires assuré par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) dès le 1^{er} janvier 2015 ;

vu le plan financier de CHF 589'140.- établi par le Bureau Buffet-Boymond SA le 29 août 2016 et préavisé favorablement à l'unanimité par la commission Génie Civil et Mobilité en sa séance du 6 septembre 2016 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 600'000.- destiné à la phase 2 pour la construction d'un collecteur d'eaux pluviales, entre le chemin des Troiselles et la route de Malagny, sur les parcelles N° 1898, 1671, 2292, 1996, 1997, 1784 et 2022 sises sur la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les opérations énoncées dans la présente délibération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2017, sous rubrique n° 71.331.
5. De prendre acte que la part de ce crédit relative aux dépenses d'investissement sur les réseaux secondaires sera financée au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement des eaux (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
6. De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.

7. CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE AVEC IMPUTATIONS MULTIPLES (DÉLIBÉRATION)

M. HONEGGER rappelle que la Mairie a décidé de ne faire aucune dépense avant l'autorisation du Conseil municipal. Ce crédit concerne l'entretien des routes pour lequel le budget prévu de CHF 100'000.- ne suffit pas. De nombreux travaux sont à faire, notamment sur la route de Malagny. Ainsi, l'Exécutif demande d'augmenter la ligne 630.314 de CHF 50'000.-.

M. GUEX demande si les montants de l'ensemble des travaux à venir ont fait l'objet d'une estimation précise.

M. HONEGGER répond qu'un devis de CHF 15'000.- a été réalisé pour la réparation du sol au niveau du chemin de la Pralay et de la route de Rennex. Pour le moment, aucun devis n'a été demandé pour les autres travaux, sachant qu'il n'y a pas encore les fonds nécessaires.

M. GUEX demande comment il est possible d'être certains que ce montant de CHF 50'000.- est vraiment adapté aux besoins.

M. HONEGGER explique que c'est une estimation faite à l'aide d'un spécialiste en la matière. Il se peut que s'ils découvrent des dégâts plus importants une rallonge supplémentaire soit demandée. Cela dit, la Mairie n'entamera pas les travaux tant qu'elle n'aura pas les fonds nécessaires.

Mme ISCH regrette que ce point n'ait pas été abordé en commission du Génie Civil. Elle aurait apprécié avoir un détail des coûts des travaux à faire.

M. GUEX demande quels sont les autres objets qui nécessitent les CHF 35'000.- restants.

M. HONEGGER suggère de regarder l'état de la route de Malagny. Il ajoute qu'une commune qui n'a pas de fonds dans sa caisse pour l'entretien des routes, et notamment pour les réparations spontanées, est mal lotie.

M. RYCHNER rappelle que l'Exécutif peut agir jusqu'à un montant de CHF 100'000.- sans faire de demande au Conseil municipal et le fait donc par respect aujourd'hui. Ainsi, cela donne une phase obscure par effet de transparence. Or, c'est une anticipation pour la clarté.

M. KELLER souligne que le Maire vient de montrer les budgets. Il a été mentionné qu'en 2015, le montant voué aux entretiens des routes était de CHF 210'000.-, alors qu'il est de CHF 100'000.- cette année. Il y a donc eu une sous-estimation en 2016. Cela ne paraît pas déraisonnable de mettre un budget de CHF 250'000.- cette année alors que CHF 220'000.- étaient prévus les années précédentes.

M. BAUMGARTNER rappelle que la commission avait coupé le budget de réparation des routes, d'où le montant prévu de CHF 100'000.-. Pourtant, il est nécessaire d'avoir un budget plus important. A titre d'exemple, les seuils de ralentissement se sont abîmés l'hiver passé.

M. GUEX dit trouver la manière de fonctionner très bien et ne voit pas de problème. Pour lui, ce qui est important est que la somme soit évaluée correctement et qu'il ne soit pas nécessaire de revenir vers le Conseil municipal, du fait que le montant prévu n'est pas suffisant.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples

Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 12 voix pour et 2 abstentions

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 50'000.- sur le budget de fonctionnement 2016, ligne n° 620.314.00 « entretien routes ».
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous la rubrique mentionnée.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

8. NOMINATION DES PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2017

Mme STALDER informe que quatre votations sont prévues en 2017. Il s'agit alors de déterminer, pour chacune, le Président et son suppléant, le Vice-président et son suppléant, avec une représentation de chaque fraction politique.

Votation du 12 février 2017

Président	Bastien GUEX
Suppléant du Président	Olivier JOSS
Vice-président	Marie-France MUTILLOD
Suppléant du Vice-président	Cristina DELLAMULA

Votation du 21 mai 2017

Président	Jean KELLER
Suppléant du Président	Elisabeth STALDER
Vice-président	Carol BORLOZ-NEUFFER
Suppléant du Vice-président	Christophe FAVRE

Votation du 24 septembre 2017

Président	Noun Jacques SANOU
Suppléant du Président	Marie-France MUTILLOD
Vice-président	Isabelle ISCH
Suppléant du Vice-président	Fabienne PITTELOUD

Votation du 26 novembre 2017

Président	Marie-France MUTILLOD
Suppléant du Président	Cristina DELLAMULA
Vice-président	Nicole PICARD FLUMET
Suppléant du Vice-président	Olivier JOSS

9. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Fontaine rue du Village

M. KELLER donne lecture de la proposition suivante :

« Plusieurs fois ces dernier jours, des passants et moi-même avons constaté que l'eau de la fontaine rue du Village était laiteuse et dégageait une odeur de javel importante. De plus, la poudre de chlore, en quantité importante, était visible sur les côtés ainsi que sur le fond du bassin. Il apparaît que la voirie de Genthod utilise du chlore, vraisemblablement du chlore choc, pour nettoyer le bassin. Cette opération s'est produite plusieurs fois, puisque j'ai constaté que le bassin était vidé régulièrement ces derniers temps pour être, par la suite, rempli à nouveau avec du chlore. Cette pratique est particulièrement surprenante pour les raisons suivantes :

1. Le déversement de chlore dans une fontaine publique est très clairement contraire aux dispositions de la loi sur les eaux du Canton de Genève. Il s'agit d'une substance dangereuse, ce d'autant plus qu'elle est utilisée dans ce cas par du personnel qui n'est pas formé à cette tâche ;
2. Il est parfaitement inapproprié de mettre du chlore en poudre dans une fontaine proche d'un jardin d'enfants et d'un parc à chiens, et dans laquelle les enfants peuvent jouer ou les chiens y boire. Pourquoi voudrions-nous désinfecter de l'eau qui est dans un bassin ouvert dans lequel toutes sortes de déchets (feuilles, fleurs mortes, etc.) tombent en permanence ? Aucun humain ne va boire cette eau ;

3. *Le chlore est une substance corrosive qui peut abîmer la pierre de ces vieilles fontaines, surtout lorsque nos cantonniers ont la main si lourde sur le dosage et qu'ils ne sont pas formés pour l'utilisation de ces produits.*

Je prie instamment la Mairie de faire cesser cette pratique et de laisser nos fontaines aux bons soins de la nature, quitte à les vider pour les brosser de temps en temps. Nos cantonniers ont certainement le temps et l'énergie pour utiliser une bonne vieille brosse et de l'huile de coude, beaucoup moins toxique. »

Barres de sécurité devant le container de l'ESREC

M. RYCHNER fait part d'une remarque concernant le procès-verbal du 21 juin 2016, p. 103, au sujet de l'intervention de M. HONEGGER sur les barres de sécurité devant les containers de l'ESREC. Il précise qu'il ne se demande pas pourquoi il y avait ces barres, car il se doutait bien des raisons pour lesquelles elles ont été mises. Il avait, en effet, évoqué le souhait que celles-ci soit enlevées car elles péjorent plus la fonctionnalité qu'elles n'augmentent la sécurité.

Gestion des finances de la commune

Mme ISCH prend la parole au nom du PDC :

« Le PDC souhaite rappeler que les finances des communes sont gérées selon certains principes.

Ces principes sont régis par la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application. L'article 20, lettre e, du règlement stipule notamment que : les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues au budget.

Définition d'un crédit budgétaire, selon l'article 27 du règlement précité : le crédit budgétaire est une autorisation annuelle d'utiliser, dans un but précis, un certain montant au budget de fonctionnement.

Le PDC demande le respect de ces principes et de la loi. »

Poubelles vertes

Mme PITTELOUD dit avoir vu dans la presse cette semaine qu'avait été mise en route par 25 communes l'action liée aux poubelles vertes dédiées aux déchets de cuisine. Elle souhaite savoir pourquoi Genthod ne participait pas, ce d'autant plus que cela fait force de loi comme action à entreprendre. Elle dit alors avoir été surprise que la Commune n'ait pas encore mis en place ces poubelles vertes et demande si elle compte le faire bientôt.

M. BAUMGARTNER explique que Genthod ne s'est pas encore investi, car l'usine qui doit traiter ces déchets n'est pas encore en marche. Il demande à M. GUEX si c'est bien le cas.

M. GUEX souligne qu'il y a une installation permettant la méthanisation des déchets verts sur le canton.

M. BAUMGARTNER considère que toutes les conditions ne sont pas encore réunies et qu'ils n'ont pas encore eu les informations nécessaires du GESDEC.

Remplacement de Mme Tina PETITE, assistante sociale

Mme MUTILLOD revient sur le départ de l'assistante sociale, Mme Tina PETITE, et demande à la Mairie s'il est possible de privilégier l'engagement d'une habitante de Genthod à ce poste, afin de faciliter le contact avec les Genthousiens.

M. STALDER répond que cela n'est pas forcément faisable, dans la mesure où c'est une forme de ségrégation. De plus, ce n'est pas un argument valable pour ce type de poste. Cela dit, il est possible de faciliter l'embauche d'une personne de Genthod, mais pas de l'exiger.

M. KELLER pense que la Mairie devrait demander un avis de droit à ce sujet. En effet, c'est dans l'intérêt des Genthousiens d'avoir une assistante sociale qui les connaît.

M. STALDER informe qu'il pourra demander un avis de droit.

Mme MUTILLOD ajoute que cela facilitera le contact avec le troisième âge, notamment, ce qui n'était pas évident avec l'ancienne assistante sociale.

M. KELLER considère cette demande tout à fait légitime.

Fermeture de la cuisine lors des séances de commissions

M. SCHMULOWITZ dit s'exprimer au nom des Conseillers municipaux déshydratés lors des séances de commissions. Il ne comprend pas pourquoi la cuisine de la salle des commissions du premier étage est interdite aux Conseillers municipaux, alors qu'elle est ouverte aux employés durant la journée.

M. HONEGGER répond que la Mairie fera en sorte que les Conseillers municipaux aient suffisamment à boire durant les commissions.

M. SCHMULOWITZ ajoute que cette cuisine a toujours été ouverte et il se demande pourquoi elle est fermée à des Conseillers municipaux élus qui votent le budget et les délibérations. Il espère avoir une réponse précise à ce sujet.

M. HONEGGER informe que l'Exécutif se doit de fermer certains locaux de la commune, question qui ne s'est jamais posée jusqu'à présent.

Mme MUTILLOD dit avoir fait deux commissions l'une après l'autre avec trois bouteilles d'eau au total pour l'ensemble des Conseillers municipaux durant une soirée complète. Elle trouve cela inacceptable au vu du temps passé à travailler.

Mme PITTELOUD dit comprendre que la Mairie doit pouvoir fermer certaines salles, notamment pour la protection de documents, elle souhaite, alors, savoir quel est le risque dans une cuisine. Elle ajoute que cela engendre pour les Conseillers municipaux un sentiment d'exclusion désagréable.

M. KELLER trouve dramatique qu'un problème si peu important doive être traité au Conseil municipal. La demande est que les Conseillers municipaux aient suffisamment d'eau lors de leurs séances, mais aussi que la confiance entre l'Exécutif et le Conseil municipal soit restaurée.

Appartement au 1, chemin de la Mairie

M. GUEX s'exprime au sujet d'un appartement de cinq pièces, situé au 1, chemin de la Mairie, désormais libre. Il relève qu'il est affiché que les personnes intéressées peuvent postuler. Le loyer est de CHF 2000.- et les charges de CHF 280.- par mois. Il aurait souhaité connaître le précédent loyer de cet appartement.

Poubelles vertes

M. GUEX en profite pour revenir sur la question des poubelles vertes. Il dit ne pas avoir compris cette prise à partie. Il travaille pour le Service de géologie pour les déchets du secteur sols et sous-sols et non pas du secteur déchets. Il tient à souligner qu'il siège à ce Conseil municipal en tant qu'habitant et non comme collaborateur du Service de géologie. Et, en tant que citoyen, il ne comprend pas pourquoi l'absence d'une usine soit un prétexte pour ne pas participer à cette action.

M. STALDER explique que Genthod n'a tout simplement pas été contactée pour ce lancement.

Mme ISCH relève que, dans la commune voisine, ils ont reçu une information.

Mme BORLOZ rappelle que, lors d'un précédent Conseil municipal, il a été dit que l'Exécutif allait tester ces poubelles vertes, puis les donner aux communiens. Elle s'étonne de la résistance de la Mairie pour une action environnementale.

M. BAUMGARTNER relève que la directive du GESDEC mentionne que les poubelles ne pouvaient être distribuées avant le 12 septembre. De plus, les communes qui le font vont à l'incinération car l'usine n'est pas encore prête.

Mme PITTELOUD suggère le renvoi de ce sujet en commission de l'Environnement afin de voir si cela doit être mis en route en 2017 et de le prévoir au budget, le cas échéant.

M. KELLER relève qu'il y a deux aspects. Le premier relève de la possibilité ou pas de la Commune de participer à cette action. Le second porte sur la communication. A ce niveau, il est regrettable que Genthod ne fasse pas partie des communes qui lancent cette action.

La Présidente passe au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 11 voix pour et 3 abstentions

Le renvoi du sujet des poubelles vertes en commission de l'Environnement.

11. DIVERS

La Présidente lève la séance à 21h50.



La Secrétaire
Carol BORLOZ-NEUFFER



La Présidente
Elisabeth STALDER